

# Fond Initiatives Jeunesse • FIJ

**La Ville de Grenoble peut apporter un soutien financier à des jeunes grenoblois-es de 16 à 25 ans porteurs-teuses d'un projet.**

Ce fonds veut encourager et soutenir la réalisation des projets, expérimentations et initiatives de jeunes grenoblois-es dans l'objectif de favoriser leur implication citoyenne, leur accès à l'autonomie et leur visibilité dans la ville. **Les montants de la bourse allouée par la Ville sont compris entre 300 et 800€.**

## — Conditions d'obtention

- Etre grenoblois-e
- Avoir entre 16 et 25 ans
- Vérifier que votre projet ne rentre pas dans les conditions d'exclusion du dispositif

## — Démarche

Pour candidater, remplir le dossier et le retourner complété et accompagné des documents demandés au Service jeunesse.

### **Dépôt des dossiers de candidature :**

par voie postale ou en se présentant physiquement à l'adresse suivante : **Le Transfo - Service jeunesse**  
1 rue Victor Lastella 38000 Grenoble

**Nom du/de la porteur-teuse  
du projet :** \_\_\_\_\_

**Titre du projet :** \_\_\_\_\_

**Résumé du projet :**

## Partie réservée à l'administration

**Date du dépôt du dossier :** \_\_\_\_\_

**Date du dépôt du dossier :** \_\_\_\_\_

**Décision :** Favorable      Défavorable      Ajourné

**Motif :**

**Montant de l'aide :** \_\_\_\_\_

# Les règles du FIJ

## — Objet

L'objectif du FIJ est d'encourager et soutenir la réalisation des projets, expérimentations et initiatives de jeunes grenoblois-es dans l'objectif de favoriser leur accès à l'autonomie, leur implication citoyenne et leur visibilité dans la Ville.

## — Critères d'attribution

Pourront être retenus au titre de ce programme de soutien, les jeunes âgé-es de 16 à 25 inclus pouvant présenter un justificatif de domicile sur la commune de Grenoble et dont le projet s'inscrit dans l'une des 2 entrées suivantes :

### Projets à portée citoyenne :

Les projets pourront être conduits à l'échelle d'un quartier, de la Ville, ou à l'international. Ils devront avoir un impact sur le territoire et dépasser l'intérêt personnel des porteurs de projet. A l'international, seront étudiés les projets d'échanges et de solidarité internationale.

### Projets de dépassement de soi :

La réalisation des projets doit permettre l'émancipation personnelle, la transformation personnelle à travers l'aventure, la découverte, les rencontres interculturelles. La notion d'émancipation personnelle est propre à chaque personne et elle sera évaluée à l'occasion des rencontres avec les porteurs de projet avant le passage en commission.

Dans le cadre de projet collectif, la moitié au moins des candidat-es devront être grenoblois-es

Les bénéficiaires de la bourse s'engagent à participer à un temps annuel de restitution du Fonds Initiatives Jeunesse, au cours duquel ils-elles feront une présentation d'étape ou un rendu de leurs projets.

En plus des individus, seules les jeunes associations dont l'instance dirigeante est composée majoritairement de jeunes âgés de 16 à 25 ans peuvent prétendre à l'attribution de ce fonds.

Les projets sont soumis à un plafonnement budgétaire fixé à 20 000 € sauf pour les projets à l'international.

Les projets récurrents ne seront étudiés que la première année de mise en place.

Une même personne ne peut, sauf exception motivée, participer à 2 projets financés la même année.

## Sont exclus de ce dispositif :

- les projets inscrits dans le cadre scolaire ou universitaire : stage, formation, validation d'unités de valeurs, projets d'études tuteurés ou de recherche ;
- la participation à des chantiers internationaux ;
- les projets professionnels ;
- la participation à des compétitions sportives ;
- les projets liés à des manifestations récurrentes,
- les projets déjà financés par la Ville,
- les projets déjà réalisés,
- les projets adossés à des associations ou organismes étudiants et/ou à des ONG, à l'exception des projets adossés à des associations spécialement créées pour le projet. Pour ces dernières, l'instance dirigeante doit être composée majoritairement de jeunes âgés de 16 à 25 ans pour prétendre à l'attribution de ce fonds.

## — Modalités

### Le dossier de candidature devra être déposé :

#### Le Transfo (1 rue Victor Lastella – 38000 Grenoble)

La décision de passage en commission publique d'attribution sera appréciée après vérification de la faisabilité technique et financière du projet au cours d'un premier entretien avec le/la jeune. Ce premier entretien doit permettre également de comprendre la motivation et la mobilisation du/des candidat-es et doit permettre d'évaluer les retombées du projet.

L'accord des parents est obligatoire pour les mineur-es.

## — Attribution

Les projets retenus après le 1<sup>er</sup> entretien, seront présentés par le-la porteur-teuse de projet et ses équipiers-ères devant une commission d'attribution publique.

### Les projets seront étudiés au regard des critères suivants :

- Appréciation de la qualité de préparation et de la précision du projet,
- Appréciation de la motivation, de la mobilisation du candidat sur le projet,
- Appréciation de la progression du/des jeunes entre l'entretien préalable et la commission,
- Appréciation d'un gain d'un gain d'autonomie pour le jeune
- Appréciation des retombées du projet sur l'environnement local dans une perspective d'intérêt général
- Appréciation de la manière dont les porteur-teuses souhaitent restituer leur projet,

# Les règles du FIJ

**De plus, pour les projets se déroulant à l'étranger, seront pris également en compte les critères suivants :**

- Appréciation de la réflexion sur la dimension inter-culturelle,
- Être en adéquation avec les valeurs définies par la Charte du Réseau Jeunesse et Solidarité internationale,
- Seront privilégiés les projets favorisant le partage réciproque et solidaire, favorisant la participation citoyenne, et les prises de conscience, favorisant les démarches d'économie sociale et solidaire, se mettant au service des transitions environnementales, citoyennes et économiques, s'inspirant des solutions du monde, valorisant la diversité des cultures, promouvant une culture de paix et d'égalité et l'accès aux droits fondamentaux.

La commission d'attribution publique sera composée d'un-e élu-e, de professionnel-les de la jeunesse et de jeunes. Elle se réunira 4 à 5 fois par an pour rencontrer les porteur-teuses et elle sera ouverte au public 16-25 ans. Cette commission examinera les projets et proposera l'attribution de la bourse dans le cadre des objectifs définis. Ces propositions seront ensuite votées en Conseil Municipal.

Le montant de la bourse est compris entre 300 € et 800 € et sera versé après le vote en conseil municipal. Le délai entre le dépôt du dossier et le versement de la bourse est d'environ 3 mois.

## — Responsabilités

La Ville de Grenoble ne sera en aucun cas responsable des conditions dans lesquelles l'initiative sera réalisée. Les candidat-es, ou leurs parents, doivent prendre les dispositions réglementaires et, le cas échéant, les assurances nécessaires.

Pour les mineur-es, une autorisation parentale est obligatoire. Si le projet n'est pas réalisé, la somme perçue devra être restituée.

**Dépôt Dépôt des dossiers possible toute l'année par voie postale ou en se présentant physiquement à l'adresse suivante :**

**Le Transfo - Service jeunesse  
1 rue Victor Lastella  
38000 Grenoble**

# Les règles du FIJ

## Cas particulier des projets de solidarité internationale

Mettre en place un projet à l'international peut s'avérer complexe par l'établissement de partenariats avec des acteurs à l'étranger. Cela nécessite de réfléchir et s'interroger sur ses propres motivations et objectifs, les relations et interdépendances existantes entre régions du monde, les répercussions du projet envisagé, la participation de la population et des bénéficiaires...

Afin de vous accompagner dans votre réflexion et vous aider dans votre démarche, le Réseau Jeunesse et Solidarité Internationale (RJSI) de l'Isère, piloté par les Francas, vous propose des réunions d'information, des temps de réflexion, d'échanges et de formation.

Pour plus d'informations : <http://rjsi38.fr/>

Nous vous incitons très vivement à vous rapprocher de ce réseau pour préparer votre départ et à consulter l'espace jeune du site internet de Resacoop sur <http://www.resacoop.org/espace-jeunes> afin d'évaluer les points forts et les points de vigilance de votre projet de solidarité internationale.

Une fois le projet déposé, les jurys seront l'occasion d'échanger sur la préparation du projet, la qualité du partenariat avec des structures à l'étranger, vos motivations et votre posture, l'équilibre du budget, la restitution au retour...

### — Synergies avec les actions de coopération décentralisée de la ville de grenoble

Seront privilégiés les projets menés dans les pays des villes jumelles de Grenoble (Algérie, Allemagne, Angleterre, Autriche, Arménie, Burkina Faso, Chine, États-Unis, Hongrie, Israël, Japon, Lituanie, Maroc, Moldavie, Italie, Palestine, Tunisie).

Des co-financements autres que le FIJ doivent être recherchés auprès d'autres communes et collectivités, fondations d'entreprises, Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (dispositifs JSI, VVSI), acteurs universitaires.

### — Typologie de projet

Le rôle et la place de chacun des partenaires seront étudiés dans le détail pour les projets de construction. Les projets d'animation ou de valorisation d'initiatives innovantes dans le domaine de la transition économique, citoyenne, sociale, environnementale seront privilégiés.

La Ville de Grenoble aura une attention particulière pour le(s) partenaire(s) choisi(s) sur le territoire d'intervention, qui ne peut être en aucun cas une société à but lucratif. Le FIJ privilégiera les projets faisant appel à des associations reconnues par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et ses relais. Les demandes seront étudiées en fonction du statut de la structure, la durée du séjour, les conditions d'accueil à l'étranger et le contenu de la mission envisagée.

### — Rappels

Les dons ne sont pas encouragés.

Le don de médicaments à l'étranger est interdit en dehors d'organisations très spécialisées.

# Identification du/de la porteur-teuse de projet

(si vous êtes une association, merci de vous reporter à la page concernée)

## — Coordonnées

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Téléphone \_\_\_\_\_

Courrier électronique \_\_\_\_\_

## — Situation Actuelle

Scolarisé-e

Formation

Salarié-e

Demandeur-euse d'emploi

Autre (précisez) \_\_\_\_\_

Avez-vous déposé une demande d'aide auprès d'un autre organisme ? OUI NON

Si oui, lequel ? \_\_\_\_\_

Cette aide a-t-elle été acceptée ? OUI NON

## — Si vous avez moins de 18 ans, indiquez le nom et l'adresse du responsable légal

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Date de naissance \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

# Identification des participant-es

(si projet collectif)

**1** Nom et prénom

Adresse

Date de naissance

Téléphone

Courrier électronique

Situation actuelle

**2** Nom et prénom

Adresse

Date de naissance

Téléphone

Courrier électronique

Situation actuelle

**3** Nom et prénom

Adresse

Date de naissance

Téléphone

Courrier électronique

Situation actuelle

**4** Nom et prénom

Adresse

Date de naissance

Téléphone

Courrier électronique

Situation actuelle

# Identification des participant-es

(si projet collectif)

**5** Nom et prénom

Adresse

Date de naissance

Téléphone

Courrier électronique

Situation actuelle

**6** Nom et prénom

Adresse

Date de naissance

Téléphone

Courrier électronique

Situation actuelle

**7** Nom et prénom

Adresse

Date de naissance

Téléphone

Courrier électronique

Situation actuelle

**8** Nom et prénom

Adresse

Date de naissance

Téléphone

Courrier électronique

Situation actuelle

# Identification de l'association

Nom de l'association \_\_\_\_\_

Date de déclaration en préfecture \_\_\_\_\_

Numéro de SIRET \_\_\_\_\_

Code APE \_\_\_\_\_

## — Composition du bureau

### Président-e

Nom

Prénom

Date de naissance

### Trésorier-ère

Nom

Prénom

Date de naissance

### Secrétaire

Nom

Prénom

Date de naissance

## — Membres du bureau

Nombre

1.

Nom

Prénom

Date de naissance

2.

Nom

Prénom

Date de naissance

3.

Nom

Prénom

Date de naissance

4.

Nom

Prénom

Date de naissance

# Identification de l'association

## — Membres du bureau

5.

Nom

Prénom

Date de naissance

6.

Nom

Prénom

Date de naissance

7.

Nom

Prénom

Date de naissance

8.

Nom

Prénom

Date de naissance

9.

Nom

Prénom

Date de naissance

10.

Nom

Prénom

Date de naissance

11.

Nom

Prénom

Date de naissance

12.

Nom

Prénom

Date de naissance

13.

Nom

Prénom

Date de naissance

14.

Nom

Prénom

Date de naissance

# Le projet

N'hésitez pas à joindre à ce dossier tout document qui pourrait aider à une meilleure compréhension de votre projet.

**Intitulé du projet :**

---

**Décrivez votre projet :**

**Pourquoi voulez-vous faire ce projet ?**

# Le projet

**Quel est le rôle de chaque participant dans le projet ?**

**Quelles aides avez-vous mobilisées pour la réalisation (conseils, accompagnement, aides en nature...)?**

**Quels sont les prolongements ou les développements prévus ou envisagés ?**

**Votre projet intègre-t-il un volet communication ?**

**En direction de qui, et comment comptez-vous valoriser votre projet ?**

# Le projet

**Quelles démarches avez-vous déjà effectuées pour la réalisation de votre projet ?**

**Quels impacts ce projet va-t-il avoir sur votre parcours personnel ?**

# Le projet

**Avez-vous été accompagné-es par une structure pour élaborer votre projet ?  
Si oui, laquelle ?**

**Avez-vous besoin de papiers d'identité et/ou de visa pour la destination demandée ?**

**Quelles langues utiliserez-vous dans le pays de destination ?  
Quel est votre niveau dans cette langue ?**

**Envisagez-vous une formation avant le départ  
(éducation au développement, interculturalité) ?**

# Le budget prévisionnel

## — Dépenses prévues (en €)

Achat divers €

Location €

Déplacement €

Hébergement €

Alimentation €

Assurances €

Documentation  
publicité €

Autres €

**Total** €

## — Recettes prévues (en €)

### *Autofinancement*

Dont recette/vente €

Dont autres produits €

Dont apport  
de l'association €

Dont apport  
familial €

### *Autres aides et subventions*

Prix / bourse €

Autres aides €

Précisez

Aide FIJ  
(montant sollicité) €

**Total** €

**Le budget présenté doit être équilibré.  
(Le total des dépenses doit être égal au total des recettes).**

# Autorisation parentale

Obligatoire pour tous les mineurs

**Je soussigné(e) Madame/Monsieur :**

**Domicilié à** (adresse complète) :

**Certifie avoir pris connaissance du projet intitulé :**

**Représenté par** (nom et prénom du jeune) :

**J'autorise cette personne, à participer à ce projet et certifie avoir pris connaissance du fait qu'il est conduit en totale autonomie. La Ville de Grenoble, n'est en aucun cas responsable de la réalisation de celui-ci.**

**Pendant le déroulement du projet, je demeure donc le responsable légal du mineur.**

**Fait pour valoir ce que de droit.**

**À**

**Le**

**Signature du père, de la mère  
ou de la personne investie de l'autorité parentale**

*Précéder de la mention « lu et approuvé »*

# Autorisation droit à l'image

Dans le cadre du dispositif, des photos ou reportages peuvent être réalisés avec les participants / votre enfant. Ces supports sont susceptibles d'être utilisés pour faire connaître les actions réalisées sur la commune et non à des fins commerciales.

**Je soussigné-e (nom/prénom du représentant légal OU pour les jeunes majeurs nom/prénom)**

**Date et lieu de naissance** \_\_\_\_\_

**autorise librement l'utilisation des photos réalisées,  
ou selon le projet et des conditions définis ci-dessous :**

**refuse l'utilisation des photos réalisées,  
selon le projet et des conditions définis ci-dessous :**

**Pour (nom/prénom du jeune si mineur)**

## **Le bénéficiaire :**

Mairie de Grenoble  
11 Boulevard Jean PAIN  
38100 GRENOBLE

## **Le projet :**

- Promotion des actions du service jeunesse de la Ville de Grenoble
- Nom et prénom du responsable du projet : Henri HAMELIN, Directeur DEJ
- Supports utilisés : diffusion supports extérieurs Ville de Grenoble (totem, vox, kakémonos), sites (grenoble.fr / gremag.fr) ; réseaux sociaux de la ville de Grenoble ; intranet (GalaxY) ; écrans dynamiques de la ville
- Cadre d'utilisation du document : promotion des dispositifs du service jeunesse
- Date de publication / de diffusion : à partir de septembre 2023
- Durée de publication du document à compter de la date de publication : 3 ans

## **Les conditions :**

- Toute autorisation pour un enfant mineur non complétée par les deux responsables légaux ne serait être viable sauf exception
- Les supports seront exclusivement utilisés dans le cadre du projet susmentionné
- Ces supports ne seront ni communiqués, ni vendu, ni utilisés à d'autres usages,
- Le bénéficiaire s'interdit expressément de procéder à une exploitation des supports susceptible de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation du modèle. Il s'interdit également d'utiliser les supports si ce dernier présente le modèle dans une situation humiliante ou dévalorisante,
- Conformément à la loi, le libre accès aux données recueillies est garanti. Le modèle peut donc à tout moment vérifier l'usage qui en est fait et dispose du droit de retrait.

## **Signatures**

**si enfant mineur des deux responsables légaux**

*Précéder de la mention « lu et approuvé »*

**À**

# Pièces constitutives du dossier

**Le présent dossier dûment rempli**

**Une photocopie recto verso de la carte d'identité de chacun des participant-es**

**Un justificatif de domicile de tous les participant-es grenoblois-es**

**Un RIB du compte désigné pour le versement de l'aide**

**Une autorisation parentale pour chaque mineur engagé dans le projet**

**Toute pièce permettant de comprendre et vérifier les éléments du projet**

**Une autorisation droit à l'image pour chaque participant-es**

**Si vous êtes une association :**

Les statuts de l'association, composition du bureau et récépissé de déclaration en préfecture

**L'ensemble du dossier doit être déposé au Transfo – 1 rue Victor Lastella à Grenoble**

PAR VOIE POSTALE OU EN SE PRÉSENTANT PHYSIQUEMENT

CONTACT

**Ville de Grenoble - Service jeunesse**

**Karim LAKHAL**

karim.lakhal@grenoble.fr

Tél. 04 56 52 66 04

**RETRAIT DES DOSSIERS**

Info jeunes 38  
Site internet de la ville de Grenoble



**ACCOMPAGNEMENT POUR PRÉCISER LE PROJET ET COMPLÉTER LE DOSSIER**

(si besoin)  
Info jeunes 38, Cap Berriat,  
Associations socioculturelles,  
ville de Grenoble



**DÉPÔT DU DOSSIER**

au Service jeunesse, avec  
prise de rendez-vous pour  
un premier entretien



**PRÉSENTATION ET ÉCHANGES SUR VOTRE PROJET**

au cours d'un entretien  
individuel



**PRÉSENTATION DEVANT UN JURY**

composé d'élus et de professionnels de la jeunesse



Si avis favorable,  
**PASSAGE EN CONSEIL MUNICIPAL**



**VERSEMENT DE LA BOURSE**

six semaines après le passage  
en conseil municipal